

Baisse de mon taux horaire suite intégration prime ancienneté

Par nhilo71	le 15/03/2024	à 10·49

Bonjour,

Mon employeur à diminué mon taux horaire pour une intégration d'une prime d'ancienneté.

Quels sont ses droits?

Merci de votre retour et conseil.

Cordialement

Par **Prana67**, le **15/03/2024** à **12:36**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas baisser votre taux horaire de manière unilatérale.

Est-ce que cette prime est nouvelle ou c'était un oubli ?

Par philo71, le 19/03/2024 à 10:54

Est-ce que cette prime est nouvelle ou c'était un oubli ?

Celle-ci est nouvelle depuis le 1er janvier 2023.

Il y a il eu un avenant?

Non pas à ce jour. Mais il doit arriver prochainement !!!

Si non, que dit la convention collective?

Nous sommes une association intermédiaire. Pas de convention collective mais un accord collectif en cours qui doit être signé prochainement, et ou il est noté la prime d'ancienneté.

Pour être plus clair:

Un nouvelle grille de salaire nous a été présentée en octobre 2023. Les responsables ont pris concience que qq personnes avaient un salaire beaucoup trop élevé par rapport à leur poste et compétence. Afin de ne pas augmenter ces personnes à hauteur de 15% (prime anciennetée maxi), ils ont ramené leur taux horaires de la nouvelle grille et imputé la prime d'ancienneté afin que leur brut ne change pas.

Cependant, toute l'équipe est impactée et je suis toujours interrogative par rappot à ces méthodes

Merci à vous de vos retours

Par janus2fr, le 19/03/2024 à 12:55

Bonjour,

Si j'ai bien compris, l'employeur baisse votre taux horaire pour qu'avec la nouvelle prime vous gagniez autant qu'avant, c'est bien ça ? Il n'y a pas baisse de salaire ?

Par philo71, le 19/03/2024 à 13:56

Oui c'est bien cela. Pas de baisse de salaire